

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Declaration de Maladie

N° W21-813505

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 12200

Société : 247

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Louza Siraj

Date de naissance : 03.12.79

Adresse :

Tél. : 0661253647

Total des frais engagés : # 245 # Dhs

Cadre réservé au Médecin : Falrouz CHERKAOUTI

· Dermatologue - Vénérologue
· Dr Lalla Aicha-Lotissement Lotfi n°5
05 23 72 52 53

Date de consultation : 05/08/2023

Nom et prénom du malade : Louza Siraj Age: 46

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Placard pigmentaire + leucodermie

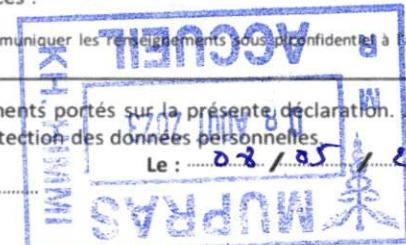
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Settat

Signature de l'adhérent(e) :



VOLET ADHERENT

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05-08-2013	CS		140,00€	INP INPE:061259552 DR FERDREU CHERNA BEGEMERLOGIQUE VICHY BOURGOGNE L'ASSOCIATION DES MÉDECINS LIBÉRALS N°53 06 33 72 57 53 06 33 72 57 53 06 33 72 57 53

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE RADIA Bd 9 Juillet - Lotissement Benkacem N°521 SETTAT - TEL : 0523 72 04 21 INPE : 06 20 85 162	06/08/2023	145,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

DR.FAIROUZ CHARKAOUI ELBARAKA

Dermatologue - Vénérologue

Lauréate de la faculté de Médecine de Casablanca

Ancienne interne du CHU de Casablanca

Ancienne interne des hopitaux de France



د. فيروز الشرقاوي البركة
أخصائية في الأمراض الجلدية والتناسلية

خريجة كلية الطب بالدار البيضاء

طبيبة داخلية سابقاً بالمستشفى الجامعي ابن رشد

طبيبة داخلية سابقاً بفرنسا

- دبلوم طب الجلد عند الأطفال

- حساسية الجلد

- جراحة الجلد

- طب التجميل

- الليزر الطبي

-DIU de Dermatologie Pédiatrique (Université de Nantes)

-Allergies Cutanées

-Chirurgie Dermatologique

-Dermatologie Esthétique

-Lasers Médicaux

Settat, le

0 4 - 8 2 3

سطات، في

Efzaat Stegj Louza

15,00

Alcool

70°

S.P.

75%

160 x 2L

PHARMACIE RADIA
Bd 9-Juillet, Lottissement Benkacem
N°521 SETTAT - TEL : 0523 72 04 21
INPE : 06 20 85 162

05 23 72 52 53
Dr FAIROUZ CHARKAOUI
Dermatologue - Vénérologue
Bd Lalla Aicha, Lottissement Lotfi, N°5, 1er Etage . Settat

شارع للا عائشة، اقامة لطفى، الطابق الأول رقم 5، قرب طاكسيات البروج (أمام فندق تارك) . سطات

fairouz.cherel@gmail.com 05.23.72.52.53

ALCOOL ETHYLIQUE 70% DENATURE

MODE D'USAGE : Le produit peut être utilisé conformément à sa destination.

APPLICATION : Produit écologique à base d'alcool pour applications médicales, pharmaceutiques, dégraissant et dégivreur.

ATTENTION !

Symboles et indications de danger :

- Liquide et vapeurs très inflammables.
- Danger désignation : Liquide facilement inflammable.

Prévention : Tenir à l'écart des sources de la chaleur et de l'énergie du feu ouvert / des surfaces chaudes / de toute source d'ignition (Fumer). Conserver le récipient bien fermé. Éviter contre les décharges électrostatiques.

STOCKAGE : Conserver dans un endroit frais.

ENLEVEMENT : Contenu / récipient supprimer conformément à la réglementation nationale - Ne pas verser au feu - Substance basique

COMPOSITION : Substances actives isopropylue : Concentration : 64,5% (Alcool) Benzalkonium chloride (CAS n° 54-18-1) Concentration : 0,1% (m/m) Produit Biocide TPI

**P. 26-06-2023 R
E 25-05-2025
ALCODEL**

Vital Pharma

**ALCOOL 70% vol.
DESINFECTANT / ONTSMETTEND**

USAGE PHARMACEUTIQUE / USAGE EXTERNE

HYGIÈNE CUTANÉE
Huidhygiëne

250ml

INSTRUCTIONS D'EMPLOI : Ne pas laisser à la portée des enfants. Eviter tout contact avec les yeux et les muqueuses (yeux, bouche, nasale, génitale...). En cas de contact : rincer abondamment et immédiatement à l'eau claire. Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité à l'un des composants.

INSTRUCTIONS D'ELIMINATION : Eliminer les produits non utilisés conformément aux prescriptions du réglement municipal d'élimination des déchets. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Lot : AED/0944/70

Barcode : 6 111263 818685

DDU 10j
14-08-23
12h